

**CHAT PLUI HD – JEUDI 22 FÉVRIER 2018**

**N°1 :**

Stéphanie (16/02/18 à 16h15) :

Comment allez-vous faire pour limiter la place de la voiture en ville ?

Réponse (12/03/18 à 12h06) :

Il s'agit de favoriser d'autres modes de déplacements sur l'agglomération : les transports en commun, le vélo... et d'offrir d'autres alternatives à la voiture lorsqu'il est en centre-ville : la navette, les parkings relais, les pistes cyclables... Le citoyen fait ses choix en sachant que la circulation en voiture produit des nuisances sur la santé.

**N°2 :**

Jean-Claude (19/02/18 à 10h07) :

Pourquoi faire des documents de planification ?

Réponse (22/02/18 à 10h45) :

Planifier c'est préserver ou aménager les espaces naturels, réaliser ou modifier les espaces ou ouvrages publics, et définir les lieux d'implantation des habitations ou des secteurs d'activités en liaison avec les moyens de transports collectifs.

**N°3 :**

Pierre Whitead (19/02/18 à 10h35) :

De quelle façon peut-on envisager de valoriser notre patrimoine industriel, à l'image de la digue du Braek ?

Réponse (22/02/18 à 11h43) :

Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) concernera les paysages et le patrimoine de notre agglomération. Le patrimoine industriel concerne des activités privées pour lesquelles la Communauté urbaine n'a pas de compétence. Cependant, elle travaille sur la mise en valeur des vues, des points remarquables, et des éléments qui peuvent être apparentés à des signaux dans notre paysage. La Communauté urbaine a conscience que ce patrimoine industriel fait partie de l'histoire de notre territoire façonné par l'homme. Il est important de veiller à la conservation de certains bâtiments rappelant les activités économiques antérieures qui ont fait la renommée de l'agglomération.

**N°4 :**

Herbert Dézoteux (19/02/18 à 10h46) :

Est-ce qu'il sera possible d'avoir des coins de la ville adaptés aux enfants ? Plus de jeux, plus de parcs, pour tous les âges...

Réponse (22/02/18 à 11h33) :

On prend votre demande en considération. Le PLUI HD dans ses orientations a fait de l'aménagement des espaces publics un axe important. À la fois pour promouvoir la détente et la pratique sportive en dehors de son domicile, et selon les différents âges de la vie. Également pour créer des zones de rencontre et favoriser le lien social. Et enfin, les espaces de nature en ville sont aussi des espaces pour lutter contre les îlots de chaleur, tout en préservant notre patrimoine arboré.

**N°5 :**

seb (20/02/18 à 11h23) :

J'ai bien compris qu'il ne faut pas opposer les différents modes de transport mais nous sommes une agglomération où il est assez simple de circuler en voiture ; je pense qu'il faut garder cet atout

Réponse (22/02/18 à 12h03) :

L'objectif du document d'urbanisme et notamment du volet déplacement est d'organiser les modes de transport à l'échelle de l'agglomération et de proposer une offre de mobilité qui réponde aux besoins des habitants. Tous les habitants ne sont pas motorisés. Par ailleurs, l'utilisation de la voiture individuelle a un impact sur la qualité de l'air et par voie de conséquence sur la santé. La CUD a décidé de prendre en compte les déterminants de santé, dont la qualité de l'air fait partie, pour améliorer le cadre de vie des habitants. Le PLUIHD n'a pas vocation à interdire la voiture mais à développer l'ensemble des autres modes de transports y compris les modes de déplacement actifs.

**N°6 :**

seb (20/02/18 à 11h24) :

Si on veut de la nature en ville, pourquoi ne pas aider les ménages qui plantent des arbres dans leur jardin à financer l'entretien ?

Réponse (12/03/18 à 12h08) :

Depuis de nombreuses années, la Communauté Urbaine organise l'opération « Plantons le décor » qui permet à chaque habitant d'acheter à des prix négociés et abordables, des arbustes et des arbres de notre région.

Chaque commande se passe, via une brochure déposée dans les mairies et les lieux publics, en fin d'été pour une livraison par la Communauté urbaine au Lac d'Armbouts-Cappel au mois de novembre.

Cette opération est organisée régionalement par le Centre Régional des Ressources Génétiques, partenaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Il existe à ce jour des aides financières de la Région Hauts de France pour tous aménageurs publics qui souhaitent planter les arbres et arbustes régionaux. La liste de référence de cette politique est issue du guide du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

**N°7 :**

MU59 (20/02/18 à 11h38) :

Quelles sont les solutions pour que les jeunes restent sur le territoire ?

Réponse (22/02/18 à 10h52) :

Le maintien des jeunes sur un territoire passe avant tout par l'emploi. C'est pour cela que des démarches globales ont été engagées dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local pour dynamiser l'économie et diversifier le tissu entrepreneurial.

Le rôle du PLUI HD est notamment de mettre en place les conditions d'attractivité (mobilités facilitées, valorisation des paysages, formes d'habitat attractives voire innovantes) pour valoriser le territoire, anticiper les changements économiques et environnementaux... et inciter les personnes à y résider !

**N°8 :**

em (20/02/18 à 12h22) :

je ne sais pas si le risque inondation est bien pris en compte mais je trouve qu'on n'en parle pas assez

Réponse (22/02/18 à 11h23) :

Le risque inondation est pris en compte à travers un document qui détermine les zones inondables sur l'agglomération. Ce document, élaboré par l'Etat, est le Plan de Prévention des Risques Littoraux. Le PLUI HD devra suivre les prescriptions de ce document sur la question de la prise en compte du risque dans les constructions futures et l'adaptation du bâti existant. La Communauté urbaine réfléchit aussi à des modes d'habitat résilient. Pour ce qui relève de la gestion du risque, des travaux sont menés dans le cadre de la GEMAPI pour renforcer les digues et les protections naturelles (système d'endiguement), et la Communauté urbaine accompagne les communes dans la révision des plans communaux de sauvegarde.

**N°9 :**

Fred R. (21/02/18 à 16h26) :

A l'issue des travaux actuels, le centre-ville déjà très minéral n'offrira pas davantage de zones de verdure comme de petits squares où il serait agréable de faire une pause. Est-ce à ce point inconcevable ?

Réponse (12/03/18 à 12h07) :

La nature en ville est évoquée dans le PLUIHD avec une orientation d'aménagement et de programmation portant sur le paysage et la biodiversité. Elle aborde la question que vous soulevez, à savoir la continuité écologique entre les espaces verts des communes. La Communauté Urbaine travaille également sur la charte de l'arbre en ville. Votre question interpelle aussi les habitants qui gèrent leur propre jardin. Dans le cadre de la rénovation de rues, certaines communes invitent les habitants à verdir les trottoirs et les façades, à s'investir dans la gestion de jardins partagés en cœur de quartier. Toutes ces actions participent à végétaliser et verdir les villes et les bourgs.

**N°10 :**

Paul L. (21/02/18 à 16h34) :

L'article R. 123-9 du code de l'urbanisme qui impose aux PLU de fixer des règles d'implantation des constructions par rapport aux voiries et aux limites séparatives, est-ce le cas à Dunkerque ?

Réponse (22/02/18 à 11h34) :

Effectivement les PLU fixent les règles d'implantation des constructions par rapport aux voiries et aux limites séparatives et c'est déjà le cas du PLUi de 2012. En effet, ce dernier a fixé des règles pour tenir compte de la forme urbaine de chaque quartier et faire en sorte que chaque construction s'intègre harmonieusement au sein des tissus urbains existants. Le PLUi HD poursuivra cette réflexion en intégrant d'autres critères comme la protection du patrimoine par exemple.

**N°11 :**

Estelle (22/02/18 à 10h42) :

Quand on a des enfants, il faut changer les vélos quand ils grandissent. Pourquoi ne pas organiser une sorte de bourse d'échange à l'échelle de l'agglo ?

Réponse (22/02/18 à 10h59) :

C'est une excellente idée, et la Maison de l'Environnement pourrait peut-être être intéressée par cette initiative.

Ce n'est pas le rôle du PLUI HD de prévoir la mise en place d'actions aussi concrètes, mais le document va s'attacher à développer la place du vélo sur l'agglomération sur des itinéraires sécurisés et adaptés à la pratique avec les plus petits comme par exemple la prolongation de la Véloroute Voie Verte.

**N°12 :**

Jef (22/02/18 à 10h45) :

Comment limiter le nombre des poids lourds sur l'A16, surtout ceux qui ne concernent pas notre agglomération ?

Réponse (12/03/18 à 12h08) :

Le PLUIHD n'a pas de compétence en la matière. L'Autoroute A16 est de compétence Etat. Elle a été concédée à la SANEF sur les tronçons Boulogne – Amiens - L'Isle Adam. Elle est gérée par l'Etat, et gratuite, de Boulogne à la frontière belge. Le trafic est important car l'A16 contribue à la desserte de la Grande-Bretagne, de la Belgique et du Nord de l'Europe. Elle est un des leviers du développement économique de l'agglomération dunkerquoise (industriel, portuaire, logistique...).

**N°13 :**

Vincent (22/02/18 à 10h55) :

Quels sont les arbres typiques de notre région ? Ne faudrait-il pas les multiplier et les faire connaître ?

Réponse (12/03/18 à 12h08) :

Le Conservateur Botanique National de Bailleul, partenaire de la Communauté Urbaine, vient de publier deux guides à l'usage des acteurs de la végétalisation : bureaux d'études, semenciers, décideurs (État, établissements publics et assimilés, collectivités territoriales et leurs regroupements, pépiniéristes, paysagistes, etc.). Chaque guide apporte les éléments indispensables à connaître lorsque des plantes herbacées ou des arbres et arbustes sont utilisés dans le cadre de la végétalisation d'aménagements. Les projets concernés sont multiples. Les espèces herbacées sont utilisées sur les talus des voies de circulation, pour recouvrir les anciens sites de dépôts ou d'extraction, au sein des zones urbaines, périurbaines ou pour des aménagements pour le public. Les ligneux (arbres et arbustes) peuvent également être plantés sous forme de haies ou de bosquets, dans un objectif de protection des sols, d'accueil pour le public, etc.

Les arbres typiques de notre région sont avant tout des feuillus adaptés aux conditions locales du sol et du climat. Ceci explique que, sur le littoral dunkerquois, le vent et l'humidité des sols limitent fortement la diversité des espèces. Beaucoup sont des arbres qui poussent les pieds dans l'eau. Il est fréquent de voir des saules, aulnes, frênes, érables, bouleaux qui composent les grandes masses de plantation telles que les ceintures vertes de Loon Plage, Gravelines et le Bois des Forts.

La Communauté urbaine de Dunkerque a lancé un programme de plantation et de restauration de saules têtard (espèces emblématiques du territoire des Flandres maritime et intérieure). La question peut effectivement se poser pour d'autres espèces telles que le peuplier noir (*Populus Niga*) et les groseilliers à maquereau qui étaient très utilisés comme haies séparatrices entre les jardins des particuliers.

**N°14 :**

Annie (22/02/18 à 10h58) :

Pouvez-vous préciser ce qu'est une forme d'habitat attractive ?

Réponse (22/02/18 à 11h15) :

Une forme d'habitat attractive c'est celle qui concilie les contraintes réglementaires et environnementales (maîtrise de la consommation des espaces fonciers par exemple) avec les aspirations des habitants, qui varient autant que leurs besoins : jeunes ménages s'installant en cœur de ville, familles souhaitant un cadre plus pavillonnaire et vert, personnes âgées souhaitant se rapprocher des services...

il n'y a donc pas "une" mais "des" formes d'habitat attractives à imaginer : maisons individuelles, maisons mitoyennes, logement intermédiaire (petit collectif sans parties communes, avec entrées individualisées), immeuble collectif "innovant" (jardins et espaces partagés par exemple)... qui ne se développeront pas de la même manière sur tout le territoire.

L'enjeu du PLUI HD sera bien toutefois d'apporter une vision d'agglomération à ces questions pour répondre à l'ensemble des besoins.

**N°15 :**

Anneso (22/02/18 à 11h02) :

C'est super cet échange avec vous. Merci je vous suis du travail, plus compliqué d'aller aux réunions j'ai 3 enfants. Comment allez-vous intégrer les avis des habitants ?

Réponse (22/02/18 à 11h24) :

Merci de votre question !

Nous essayons de trouver d'autres moyens de communication vers les habitants que les réunions publiques : nous irons par exemple bientôt sur les marchés !

Toutes les propositions sont prises en considération par les élus dans le cadre de la démarche de concertation. L'enjeu de la concertation est aussi d'expliquer ce qui relève du PLUI HD de ce qui relève d'autres démarches. Les idées et remarques qui ne relèvent pas du PLUI HD sont ainsi redirigées vers les services ou organismes compétents.

le PLUI HD étant un document à l'échelle de l'agglomération, tous les avis ne seront pas forcément compatibles entre eux. Il appartiendra aux élus de la CUD d'en tenir compte et d'arbitrer entre ceux-ci.

**N°16 :**

em (22/02/18 à 11h03) :

Pour que nous puissions manger plus sainement, pourquoi ne pas labelliser des producteurs locaux bio et indiquer comment on peut acheter leurs produits ?

Réponse (22/02/18 à 11h49) :

Votre suggestion ne rentre pas dans le champ d'application du PLUI HD. Cependant elle nous interpelle, plus particulièrement sur le volet agricole. Le PLUI HD a pour objet de maintenir l'activité agricole sur le territoire et d'encourager les zones de maraîchages à proximité des zones urbaines. Il s'agit de favoriser le développement des circuits courts et l'installation des jeunes agriculteurs.

**N°17 :**

Catherine D. (22/02/18 à 11h12) :

La propreté des espaces publics entre-t-elle dans le cadre du PLUIHD ? Il y a beaucoup à faire selon moi et surtout en terme de civisme.

Réponse (22/02/18 à 11h45) :

Non, la propreté des espaces publics n'entre pas dans le cadre du PLUIHD et dépend avant tout du civisme de chacun comme vous le soulignez justement.

**N°18 :**

Jef (22/02/18 à 11h28) :

Une proposition : devenir une aggro numérique, wifi dans les centre ville mobilier urbain intégrant des chargeurs écran tactile d'info tourisme service et commerce ?

Réponse (22/02/18 à 11h41) :

La CUD a adopté en décembre 2016 un Schéma Des Usages et Services (SDUS) qui considère l'innovation par le numérique comme un enjeu transversal à chacune des politiques communautaires. Par exemple, il est possible de faire sa demande en ligne pour certaines subventions communautaires (Réflexacquisition, prochainement Réflexénergie).

Par ailleurs, la CUD déploie le très haut débit sur le territoire communautaire d'ici à 2022.

Le PLUIHD peut accompagner le développement numérique par des dispositions réglementaires (renforcement des réseaux par exemple).